

<< Ex nibilo nihil fit >>

La Gazette de

Montfaucon en Berry

PRIX : GRATUIT

NUMÉRO 3 - 2ème ANNÉE

SAMEDI 5 FÉVRIER 2022

CONTRE LA CRISE, L'ESPÉRANCE SURVIT !



Chères Villequiéroises,
Chers Villequiérois,

Cette fin d'année encore bien particulière et chaotique pour nous toutes et tous, ne nous prive pas, malgré tout, de nous souhaiter une belle année 2022.

Il est vrai, la crise sanitaire, comme une histoire sans fin, dure et nous met, à nouveau, toutes et tous à rude épreuve. Elle frappe l'ensemble de notre pays et se conjugue désormais avec une crise sociale et économique, qui nous touche parfois jusqu'au cœur de nos familles et amis les plus proches. Nos pensées vont vers eux pour leur

souhaiter un prompt rétablissement.

Les efforts collectifs nécessaires impactent notre quotidien. Cette crise nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social, et la rigueur du confinement, au risque de l'isolement, du chacun pour soi et de ne plus agir pour demain.

Et pourtant, nombre d'entre nous ont poursuivi leur action, dans la générosité, l'engagement, la créativité, l'innovation, pour maintenir le service de proximité et le soutien aux plus isolés et fragiles.

Nos associations, nos commerçants, nos professeurs des écoles et professionnels éducatifs, les membres du conseil municipal, nos agents communaux, chacune et chacun surmontant ses craintes et ses contraintes. Je les remercie pour ce magnifique exemple de Solidarité et de Prévenance des Autres.

Comme l'écrivait René Char : « Le réel quelquefois altère l'espérance.

C'est pourquoi, contre toute attente, l'Espérance survit ».

Enfin, il est heureux que le bout du tunnel soit maintenant à portée de nos mains. Alors ne lâchons rien ! Vaccins, gestes barrières, tests, distanciation, rappels... Chaque geste compte, vous protégez et protégez les autres !

Que puisse au plus vite reprendre ce Monde qui nous anime, dans nos actions et la dynamique au service de toutes et tous.

Forts de nouveaux projets, nous construirons ensemble cette nouvelle année, pour la vie de notre village, le bonheur de Tous, et redonner ainsi à nos enfants ce que nous leur devons le plus : la perspective de lendemains heureux.

Je le souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, pour une belle et heureuse année 2022.

Pascal Méreau,
Maire de Villequiers

SOUVENIRS... SOUVENIRS...

Début juillet, le Tour de France est passé par Villequiers... Vous avez été nombreux à venir voir le passage des ambassadrices « Donnons des ELLES au Vélo » et les champions de la grande boucle. Ce week-end sportif s'est prolongé par un concours de pétanque, une



démonstration de BMX, et une soirée repas en musique. Sans oublier, l'Expo Photo sur le thème « Il n'y a pas que les hommes qui rêvent de se mettre en danseuse » pour laisser de beaux souvenirs à notre village ! ■

Dimanche 28 novembre, la commune a célébré la Sainte-Barbe, patronne et protectrice des sapeurs-pompiers, et la Sainte-Cécile, patronne de la musique et des musiciens.

Une messe a été célébrée à l'église Notre-Dame de Villequiers suivie du défilé des Sapeurs-Pompiers et de la Lyre de Baugey. La matinée s'est terminée, à la salle des fêtes, par la traditionnelle cérémonie de remise des promotions et décorations.

Bravo à nos valeureux pompiers dont l'engagement est sans faille auprès de nos concitoyens. ■



Samedi 4 décembre, l'Amicale des Aînés de Villequiers organisait plusieurs marches en faveur du téléthon 2021. Plus d'une vingtaine de marcheurs ont bravé la pluie et le froid. Certes la situation sanitaire et la météo n'ont pas été favorables à leur action, mais les soupes, les quiches, les pâtisseries, café et vin chaud ont trouvé preneurs auprès des quelques visiteurs. La vente d'objets aux couleurs du téléthon a permis une rentrée d'argent supplémentaire. La journée s'est clôturée par une marche du soir, avec lampions, qui a attiré une bonne dizaine de marcheurs.

L'Amicale a finalement versé une somme d'environ 500 € au profit de la recherche. Bravo à eux pour leur mobilisation ! ■



SOMMAIRE

Page 1 - Les vœux du Maire, Souvenirs... Souvenirs...

Page 2 - La fibre optique, pour quand ?, Halte aux incivilités, Nos amis les bêtes.

Page 3 - Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, YEP'S, Nouveauté urbanisme pour 2022, Inscriptions sur les listes électorales, La blagounette de Jean-Mimi.

Page 4 - Prochainement, La nouveauté du Point Lecture, Hommage à Marc, Info pharmacie de garde, Le carnet, Horaires Mairie/APC.

Frohes neues Jahr * عام سعيد

新年快乐 * Felice anno nuovo

FELICAN NOVAN JARON * Καλή Χρονιά

BONNE ANNEE 2022

С Новым Годом * Felix sit annus novus

Feliz ano novo * **BOUNE ANNÉE**

HAPPY NEW YEAR * שנה טובה * Feliz año nuevo

LA FIBRE OPTIQUE, POUR QUAND ?

L'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du Cher. Alors que certaines zones géographiques sont déjà 100% fibrées et qu'environ 50% des foyers français ont accès au très haut débit, les territoires ruraux doivent s'engager de manière volontaire dans le déploiement des réseaux d'initiative publique.

Dans ce cadre, Berry Numérique construit le réseau public de fibre optique pour couvrir lors de la première phase de déploiement environ 70% des foyers du Cher d'ici fin 2021. Pour atteindre cet objectif, un budget de 100 M€ d'investissement public est prévu, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de Communes.

Lors de la deuxième phase de déploiement prévue entre 2022 et 2025, Berry Numérique viendra couvrir progressivement 100% des foyers du Cher. Cette complétude des travaux de déploiement de la fibre optique représente un budget d'investissement de 120 M€.

Le planning prévisionnel de déploiement se base sur

le découpage en zones techniques (voir carte ci-après).

LA FIBRE OPTIQUE, C'EST QUOI ?

La fibre optique, en quatre mots, c'est l'Internet Très Haut Débit. Tube en verre plus fin qu'un cheveu, une fibre optique permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux avec une quasi absence d'altération par la distance.

Les débits fournis dans le cadre d'un réseau FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») peuvent donc être identiques sur l'ensemble du territoire. Ce réseau nécessite des travaux d'installation et de déploiement de câbles, puisque, à ce jour, rien n'existe. La fibre est sans conteste le réseau de demain et va remplacer peu à peu le réseau cuivre avec des offres commerciales allant de 100 Mbits/s à 1 Gbits/s (env. 1000 Mbits/s) au lieu de 70 Mbits/s pour les meilleurs débits actuels.

QUI EST BERRY NUMÉRIQUE ?

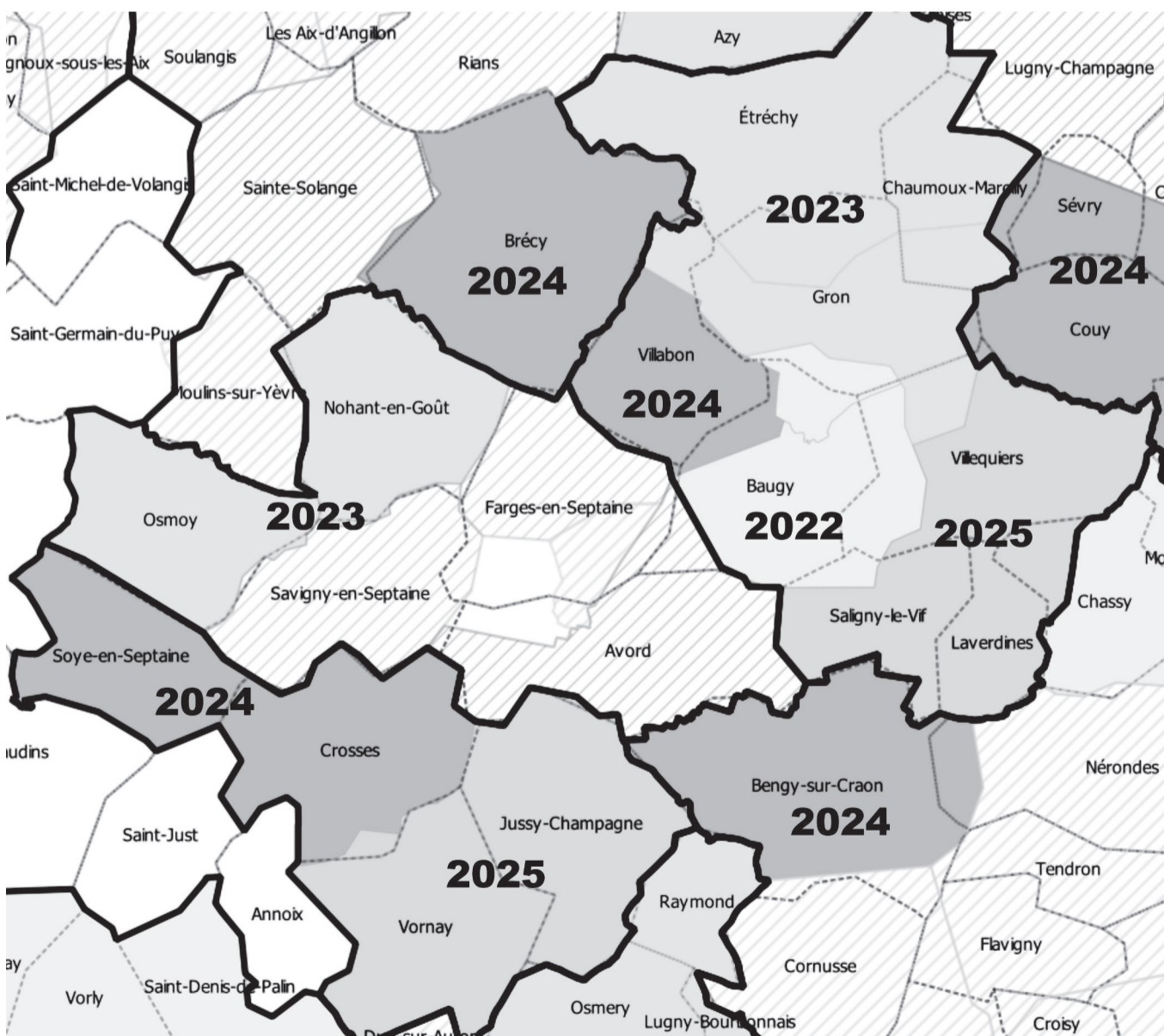
La structure Berry Numérique a succédé à Touraine Cher Numérique et regroupe l'Union Euro-

péenne, le Département, la Région et toutes les Communautés de Communes du Cher. Ce syndicat mixte est le maître d'ouvrage des projets liés au numérique et a pour mission de déployer les infrastructures de montée en débit et de très haut débit.

Sur notre territoire, le projet d'aménagement numérique a été défini de manière conjointe entre la Communauté de Communes de La Septaine et Berry Numérique. Cette convention signée en septembre 2017 permet de coller au mieux aux besoins et attentes de chacun, en fonction des possibilités et des contraintes.

En octobre dernier, Baugy a été équipé de son Noeud de Raccordement Optique (NRO). Ce local technique qui contient les équipements acheminera la fibre optique auprès des administrés de la zone desservie par le réseau. Il permettra de raccorder, d'ici fin 2025, environ 2500 foyers, entreprises et collectivités publiques sur les communes de Baugy, Gron, Etréchy, Chaumoux-Marcilly et pour terminer Villequiers.

Alors, encore un peu de patience, 2025 n'est pas si loin... ■



OUVERTURE COMMERCIALE PRÉVISIONNELLE



HALTE AUX INCIVILITÉS !

De nombreuses incivilités causent un surcroît de travail qui ne devrait pas être :

- les bouteilles vides et cassées à côté des containers,
- les sacs d'ordures éventrés sur la voie publique,
- les dépôts de déchets divers à proximité de la salle des fêtes,
- plusieurs dépôts sauvages retrouvés sur nos chemins ou dans les bois communaux.



d'autres tâches pour notre village.

Nous pensons que le temps passé par nos agents communaux à faire disparaître ces incivilités serait plus efficace s'il était employé à faire

Nous espérons qu'avec un petit effort de certains habitants, Villequiers redeviendrait rapidement une commune propre dont nous pourrions être fiers. ■

NOS AMIS LES BÊTES

À fin d'endiguer la prolifération de chats errants qui provoquent des problèmes de salubrité publique, des nuisances et, en vue de soigner, stériliser et identifier ces chats sans propriétaire, la commune de Villequiers a mis en place une campagne de capture et de stérilisation en partenariat avec l'association « le Refuge Villequiers ».

Pour éviter toute confusion durant cette opération, nous invitons les propriétaires de chats à identifier leurs animaux (obligatoire depuis le 1er janvier 2012). Tout chat capturé et qui serait déjà identifié sera relâché sur le site de capture.

« UN ANIMAL N'EST NI UN PRODUIT NI UN JOUET ! »

Nous vous rappelons qu'adopter un animal de compagnie (chien, chat, ...) ne doit pas être une décision prise à la légère. La seule dépense de l'acquisition (frais d'adoption ou achat en élevage) ne suffit pas, bien au contraire. Un animal vous coûtera tout au long de sa vie. Que ce soit au niveau de sa santé, de sa nourriture, de sa toilette quotidienne, de son entretien, de son bien-être. Votre animal doit être au centre de vos priorités. Le budget annuel peut donc être conséquent.

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. L'abandon est considéré comme un acte de maltraitance, puni par

loi et passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende.

COMMENT AIDER « LE REFUGE VILLECATS » ?

Cette jeune association a pour but d'assurer la protection, la stérilisation, la sociabilisation et la mise à l'adoption des chats et chatons. Pour l'aider, il est possible d'adopter un chat ou un chaton sous contrat associatif.

Il sera identifié, primo vacciné et stérilisé. Il est aussi possible de devenir famille d'accueil, de faire un don financier, matériel ou alimentaire et de faire connaître le refuge.

Vous pouvez contacter l'association par courriel à :

refugevillecats@gmail.com

LA FOURRIÈRE

Elle accueille les animaux capturés et les garde pendant un délai franc de 8 jours ouvrés. Après ce délai, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière pour être cédé gratuitement à une association de protection des animaux qui dispose d'un refuge et permettre son adoption par un nouveau propriétaire.

Le coût du gardiennage de l'animal sera imputé à son propriétaire soit une somme de 20 € par jour fixé par l'arrêté municipal n°2018_18 du 25 juillet 2018 ■

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Chaque jeune Français a l'obligation de se faire recenser à compter de son 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Son recensement citoyen fait (parfois appelé par erreur recensement militaire), il reçoit une attestation de recensement qu'il doit présenter lors de certaines démarches : inscription à un examen (BEP, Bac), examen du permis de conduire, concours administratif.

Attention, aucun duplicata ne vous sera fourni : il faut garder l'attestation précieusement. En cas de perte ou de vol, vous devez demander une attestation de situation administrative à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ). Vous pouvez en faire la demande par courriel ou par courrier, en joignant la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport valide.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches. Elle permet également de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si le jeune est mineur, l'un des parents peut faire cette

démarche à sa place et en son absence. Elle peut se faire à la mairie de la commune du domicile avec certains documents (carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et justificatif de domicile) ou en ligne via le site Internet Service-Public.fr.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche reste la même.

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de votre situation : changement de domicile, changement de situation familiale et changement de situation professionnelle. ■

YEP'S, AU SERVICE DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous avez entre 15 et 25 ans et vous habitez, travaillez et/ou étudiez en Centre-Val de Loire ? YEP'S s'adresse à vous !

À l'âge des choix et des décisions, de l'accès à l'autonomie, des « premières fois » (emploi, appartement, budget, ...), les aides et bons plans visent à vous faciliter la vie.

Quel que soit votre cursus, situation professionnelle et personnelle, la Région vous réserve de nombreux avantages :

- des services d'information pour vous orienter, trouver un stage ou un apprentissage, bénéficier d'infos santé, pratiques, légales...
- des aides pour étudier, évoluer, bouger, découvrir, vous détendre, vous distraire, vous loger, vous soigner, vous équiper...

La liste est tellement longue qu'il est parfois difficile de savoir à quelles aides vous avez droit. Heureusement, l'équipe YEP'S a recensé pour vous tous les coups de pouce de la Région destinés aux jeunes.

Vous aurez un accès privilégié à des offres exclusives de partenaires commerciaux (sport, cinéma, théâtre, spectacles, musées, librairies, transport, ...) et des avantages dématérialisés.

Pour en profiter, créez d'abord votre compte en ligne puis téléchargez gratuitement l'application sur votre mobile pour recevoir tous les bons plans réservés aux membres de la communauté.

Alors n'attendez pas. YEP'S, c'est #SOZEN ! ■

URBANISME, NOUVEAUTÉ POUR 2022

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

À partir du 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent être déposées :

- sous format papier (en plusieurs exemplaires) directement en mairie,
- ou sous format numérique (fichier informatique PDF) en envoyant vos documents par courriel à :

urbanisme@villequiers.fr

Pour les envois en format numérique, vous retrouvez tous les formulaires sur le site internet Service-Public.fr.

Rien ne change dans le processus d'instruction et de décision : la commune reste le premier interlocuteur pour vos démarches d'urbanisme.

Seules les communes de plus de 3 500 habitants devront dématérialiser toute la procédure (réception, instruction, autorisation). ■

LA BLAGOINETTE DE JEAN-MIMI

Trois hommes discutent autour d'un verre au comptoir d'un bar :

- Je suis embêté, dit le premier, ma femme me trompe avec un boulanger.

- Comment tu sais que c'est avec un boulanger ? demandent les deux autres.

- Bah l'autre soir, j'ai trouvé de la farine dans mon lit.

- Moi aussi, ma femme me trompe, dit le deuxième. Avec un ramoneur.

- Comment le sais-tu ?
- C'est simple : l'autre soir, j'ai trouvé de la suie dans mon lit.

- Eh bien, les gars, dit le troisième, moi aussi je suis cocu : ma femme me trompe avec un cheval.

- Un cheval ? s'écrient ses copains. C'est impossible !
- Et si, j'en suis même certain. L'autre soir, en rentrant chez moi, j'ai trouvé un jockey dans mon lit... ■

YEP'S COMMENT ÇA MARCHE ?

TU SOUHAITES BÉNÉFICIER DE TOUS LES AVANTAGES ET LES BONS PLANS PROPOSÉS PAR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ? SUIS LE GUIDE POUR T'INSCRIRE SUR YEP'S.FR ! *

(* Chaque aide de la Région est soumise à des conditions d'obtention différentes).

Je n'ai pas de compte

- Je clique sur l'onglet connexion
- Je choisis mon statut (lycéen, apprenti, étudiant, autres situations)

J'ai des identifiants ENT (espace numérique de travail)

- Le site me propose de basculer directement sur l'ENT
- Je complète mes informations personnelles (tel, mail)
- J'arrive sur mon profil et je peux utiliser YEP'S
- J'active mes cognottes YEP'S

J'ai déjà un compte

- Je crée mon compte et je choisis un identifiant YEP'S et un mot de passe
- J'active mes cognottes YEP'S

À chaque rentrée scolaire, je pense à actualiser mes informations (statut, adresse...). En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. En fonction de ton statut, tu peux activer de nouvelles cognottes.

Application disponible sur

Télécharger dans l'App Store DISPONIBLE SUR Google play

Instagram Facebook YouTube **NOUVEAUTÉ** TikTok

NOUS CONTACTER

☎ 02 18 88 97 20

✉ contact@yeps.fr

Sans plus attendre, ne cherche plus d'excuse et inscris-toi sur yeps.fr !

Près de 48 millions d'électeurs français seront appelés à voter pour les élections présidentielles, les 10 et 24 avril, et les élections législatives, les 12 et 19 juin 2022.

L'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au :
- vendredi 4 mars pour les élections présidentielles ;
- vendredi 6 mai pour les élections législatives.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si le recensement citoyen à partir de 16 ans a été effectué), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, ...), vous devez faire la démarche de vous inscrire, en mairie ou sur Internet.

Vous allez être absent le jour du scrutin ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez la donner à toute personne inscrite sur les listes électorales en France. Cette

personne peut détenir au maximum une procuration établie en France et une procuration établie à l'étranger.

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais la personne à qui vous avez donné procuration risque alors de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps pour inscrire la mention sur les listes électorales.

Il est donc recommandé d'effectuer la démarche au plus tard quelques jours avant le scrutin pour tenir compte des délais d'acheminement et de trai-

tement de la procuration.

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle télé-procédure « Maprocuration » permet d'initier l'établissement d'une procuration à partir du site internet (maprocuration.gouv.fr).

Il faut impérativement se rendre ensuite dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal judiciaire pour faire valider la procuration initiée en ligne.

« VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE »

Un nouveau portail internet vous accompagne dans les différentes démarches électorales : <https://www.elections.interieur.gouv.fr> ■

PROCHAINEMENT

ON VOUS ENMÈNE : VERTIKAL

Avec Vertikal, Mourad Merzouki, chorégraphe et directeur du Centre chorégraphique national de Créteil, confronte le hip-hop aux lois de la gravité et expose ses danseurs au défi de la verticalité. Il investit les airs, bouleverse les points d'appui de ses interprètes et modifie la ligne d'horizon du public. Comme par enchantement, baudriers et filins deviennent invisibles, laissant place à la beauté d'un spectacle tout en fluidité et suspension. Puissant et vertigineux !

La Communauté de Communes de La Septaine vous propose d'assister à la représentation de ce spectacle à la Maison de la Culture de Bourges, le samedi 26 février 2022

à 20h00. Un transport gratuit est assuré au départ des communes de La Septaine. Les tarifs : 12 € (plein tarif) et 9 € tarif réduit (moins de 18 ans). La réservation est vivement conseillée.

Informations et inscription : 02 48 69 80 77 ou par courriel à : service-evenementiel@cc-laseptaine.fr ■



CINÉMOBILE À NÉRONDES

Le Cinémobile propose chaque mois une programmation diversifiée pour tous publics pour que cinéma rime avec culture, loisirs et convivialité !

Au programme du jeudi 10 février 2022 :

14h00 : Encanto, la fantastique famille Madrigal - Animation, 103 mn
Encanto est une comédie musicale réjouissante qui explore avec finesse la complexité des relations familiales !

16h15 : The King's Man, Première Mission - Fiction, 131 mn

Retrouvez les célèbres espions britanniques dans cette préquelle de la série Kingsman : un cocktail détonnant d'humour, d'action et d'espionnage !

20h30 : Adieu, M. Haffmann - Fiction, 116 mn

En 1941, François Mercier est un homme ordinaire qui n'aspire qu'à fonder

une famille avec la femme qu'il aime. Il est aussi l'employé d'un joaillier, M. Haffmann. Mais face à l'occupation allemande, les deux hommes n'auront d'autre choix que de conclure un accord dont les conséquences bouleverseront le destin de nos trois personnages.

Les tarifs :
- Carte de fidélité pour 6 entrées : 24 €.
- Tarif -14 ans, Yep's : 4 €
- Plein tarif : 6,20 €
- Tarif réduit : 4,50 € (avec justificatif)
- Tarif groupe : 2,50 € (scolaires et loisirs)

Le Cinémobile est installé place de l'église à Nérondes et accueille les spectateurs de plus de 12 ans sur présentation du pass sanitaire. Le port du masque est obligatoire, y compris pour les enfants à partir de 6 ans.

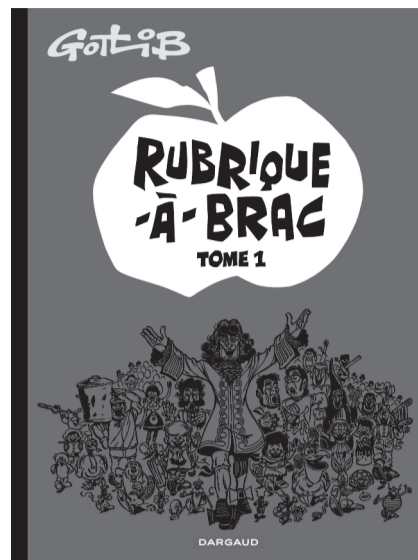
Informations en appelant le 02 47 56 08 08. ■



LA NOUVEAUTÉ DU POINT LECTURE

Au cours des années 1960, un certain Marcel Gotlib se fait connaître des lecteurs du journal « Pilote » avec les « Dingodossiers » qu'il co-écrit avec René Goscinny. Gotlib enchaîne seul avec le premier tome de « Rubrique-à-brac » et révolutionne le 9ème Art en réinventant la bande dessinée humoristique à la française.

Avec son trait réaliste qui se transforme peu à peu pour aller vers la caricature. Gotlib donne naissance à de multiples personnages restés dans toutes les mémoires. Aux côtés de Newton, le lecteur retrouve l'inénarrable Coccinelle et le savant-professeur Burp ou bien encore Tarzan et le Petit Chapeau Rouge, sans oublier les policiers Bougret et Charolles.



Véritable banc d'essai, ces Rubrique-à-brac imposent Marcel Gotlib comme l'un des pionniers de la bande dessinée pour adultes et devenir le maître incontesté de l'humour.

Pour l'occasion, le Point Lecture vous propose de venir (re)découvrir les 5 tomes et autres titres de ce dessinateur. ■

HOMMAGE À MARC



Souvent, nous l'entendons bien avant de le voir, tant sa voix puissante portait avec force et sincérité vraie. Nous aimions les chaleureux « bonjour » dont il aimait tant nous gratifier ! C'était le plaisir de retrouver son regard droit, ses yeux éternellement rieurs, sa poignée de main franche et ferme. Il nous inspirait un rassurant sentiment, celui d'avoir toujours envie de

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet :

VILLEQUIERS.FR



se trouver là où il était et de penser profondément ce qu'il disait !

Mais impossible de réduire Marc à sa seule image. Il était aussi et surtout, majoritairement au service d'autrui ! Son implication au sein du Conseil municipal de la Mairie de Chassy, comme son engagement passionné au service de son dernier emploi « d'intermédiaire de la santé et du travail social » furent toujours reconnus par tous ! Combien d'hommes et de femmes alors en difficulté d'insertion sociale, louent encore la force et l'opiniâtreté qu'il déployait à leur remettre le « pied à l'étrier », comme on dit !

Marc, enfin, c'était avant tout et surtout un mari aimant, le « Papou » de ses filles... Elles aimaient tant se blottir au creux de ses bras puissants et profiter de ses rassurantes étreintes ! C'est donc bien à Evelyne, Sonia et Emilie, à tes petits-enfants et toute ta famille, ainsi que tes amis les plus proches auxquels tu manques tant et bien sûr à toi aussi, Marc, que notre gazette dédie ce bien humble hommage ! ■

BESOIN D'UNE PHARMACIE DE GARDE ?

Un numéro d'appel unique 3237 (0,35 €/minute + prix d'un appel local) est disponible pour vous permettre de connaître la pharmacie ouverte la plus proche de chez vous :

- en semaine entre 19h00 et 9h00,
- le samedi à partir de 12h00,
- le dimanche et les jours fériés.

En appelant ce numéro, vous pouvez accéder aux coordonnées de la pharmacie de garde de votre secteur et même être mis en relation avec celle-ci. ■

LE CARNET

En cette année 2021, il n'a pas été enregistré de décès sur notre commune, mais nous avons eu le plaisir d'accueillir sept nouveaux nés qui prochainement, chahuteront dans les cours de nos belles écoles.

Côté célébration, ce sont trois mariages et un renouvellement de vœux. Nous leur souhaitons à tous beaucoup de bonheur ! ■

HORAIRES MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Le secrétariat de Mairie et l'Agence Postale Communale vous accueillent :

- Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h45
- 1er et 3ème samedi du mois : de 9h00 à 12h00
- Fermé le dernier lundi du mois. ■

Conception éditoriale et rédaction

Mairie de Villequiers
14 rue du 8 mai 1945
18800 Villequiers
Tél. : 02 48 26 17 01

Participation et remerciements
Équipe des Forces Vives.

Imprimé en France avec du papier durable et une encre sans solvant.

Ne pas jeter sur la voie publique.